



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de LaSalle, qui sera tenue le 2 mars 2026, à 19 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, Montréal, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement sur les dérogations mineures numéro 2101 concernant l'immeuble suivant :

7620, rue Édouard (lot 1 079 285)

Dérogation quant au nombre de cases de stationnement et d'un escalier extérieur

- **Autoriser un escalier extérieur menant au troisième étage** alors qu'un escalier doit être situé à l'intérieur du corps du bâtiment pour tout édifice ayant plus de deux étages, et qu'un escalier autre qu'un escalier donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol est prohibé en cour latérale en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 5.6.3.1 et 6.4.1.
- **Autoriser un stationnement de trois cases** alors que 5 cases de stationnement sont requises en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 6.4.3.1

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 13 février 2026.

Diane BIBEAU .
Secrétaire d'arrondissement substitut